



SÉANCE DU 09 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2021

Nombre de conseillers :

| | |
|-----------------|----|
| - en exercice : | 15 |
| - présents : | 13 |
| - votants : | 14 |

Présents : Christian RICHARD, Jean-Joël BRUNET, Brigitte COUSSAY, Jean-Luc FOURNEYRON, Marion AUBRUN, Carl CANNETON, Christophe GABARD, Nathalie TEXIER, Christophe LALOUP, Françoise TOURAINE, Jean-Louis DREVEAU, Eolia LA GALL MAS, Patrick LAURENT.

Absentes excusées : Christine POLO et Charlotte PARENTEAU-DENOEL.

Pouvoir : Charlotte PARENTEAU-DENOEL donne pouvoir à Eolia LE GALL MAS.

Participait à la réunion : Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Eolia LE GALL MAS a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 16 février 2021 est adopté, à l'unanimité, sans observation.

N° D2021_9 – VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021.

Monsieur le Maire présente pour le budget 2021, les diverses demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue les subventions suivantes, à l'unanimité :



| SUBVENTIONS 2021 COMPTE 6574 | | | |
|--|------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| BÉNÉFICIAIRES | Subventions attribuées 2020 | Demandes subventions 2021 | Subventions attribuées 2021 |
| Association Locale d'Aide à domicile | 990,00 € | 987,00 € | 990,00 € |
| Amicale sportive de Pouillé-Tercé | 1 500,00 € | 1 500,00 € | 1 500,00 € |
| Asso. Départ. des Combat Pouillé Tercé | 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| APE | 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Badmixton | 400,00 € | 400,00 € | 400,00 € |
| Banque Alimentaire de la Vienne | 170,00 € | Pas de montant précis | 170,00 € |
| La Boule Tercéenne | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Country-Plaisir | 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Entente Avicole | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Entente Pongiste de Tercé St Julien l'Ars | 1 200,00 € | 1 000,00 € | 1 000,00 € |
| Entente pongiste Tournoi solidaire | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Fonds Solidarité Logement Dépt Vienne | 170,00 € | Pas de montant précis | 170,00 € |
| Gymnastique Volontaire de Tercé | 200,00 € | 300,00 € | 200,00 € |
| ASSOCIATION "Les Doigts de Fées" | 200,00 € | 200,00 € | 200,00 € |
| Les Enfants de St Julien l'Ars | 170,00 € | Pas de montant précis | 170,00 € |
| Secours catholique Chauvigny | 170,00 € | Pas de montant précis | 170,00 € |
| SPA | 204,00 € | 204,00 € | 204,00 € |
| Terc'Anim | 1 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Tercé Détente Loisirs | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Club Informatique de Jardres-Pouillé-Tercé | 200,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Association cantonale U.S.E.P. | 102,00 € | 200,00 € | 200,00 € |
| Vienne et Moulière Solidarité | 400,00 € | 400,00 € | 400,00 € |
| A.C.C.A de Tercé | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Yoga Tercé | 0,00 € | 500,00 € | 0,00 € |
| Société des Auteurs du Poitou Charentes | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Subvention non attribuée | 324,00 € | 0,00 € | 1 226,00 € |
| TOTAL | 8 500,00 € | 5 691,00 € | 7 000,00 € |

N° D2021_10 – MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT 2 ROUTE DE SAINT-MARTIN LA RIVIÈRE.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 décembre 2020 portant sur la fixation du loyer pour le nouveau logement communal situé 2 route de Saint-Martin la Rivière ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le montant du loyer a été fixé par délibération du conseil municipal lors de sa séance du 08 décembre 2020 à 450.00 €.

Après avoir étudié davantage le dossier et s'être renseigné plus précisément auprès de professionnels sur le montant moyen des loyers sur la commune, le Maire propose de revoir le loyer à la hausse.

L'emprunt et les dépenses réalisés pour ce logement nécessiteraient un loyer d'au moins 550.00 €. Néanmoins, l'avis des professionnels de l'immobilier conseille de fixer le loyer à environ 500.00 € car le logement est neuf mais ne possède aucun terrain ni place de parking privée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre l'avis des professionnels de l'immobilier et approuve, par 13 voix pour et 1 abstention, la modification du loyer initialement voté le 08 décembre 2020 et le fixe à 500.00 €. Ce dernier sera révisé annuellement au mois de juillet.

Divers :

Bâtiments :

La commune a demandé à Monsieur Aurélien MARTIN, agent immobilier, d'estimer le montant du loyer du nouveau logement communal situé 2 route de Saint-Martin la Rivière. Ce dernier conseille un loyer autour de 500.00 €. En effet, le logement est neuf à l'intérieur mais l'absence de terrain et de place de parking privée sera certainement un inconvénient pour les futurs locataires. Cela risque de provoquer également un « turn over » important.

Les travaux sont quasiment terminés dans le logement. Seuls l'escalier et la cuisine restent à installer. Le conseil municipal décide de mettre le logement en location à partir du 1^{er} mai 2021. L'annonce peut d'ores et déjà être diffusée.

Charlotte PARENTEAU-DENOEL demande, par le biais d'Eolia LE GALL MAS, s'il serait possible de prévoir un emplacement de parking en face de la maison lorsque le terrain sera aménagé par la commune. Le conseil municipal n'y est pas favorable.

Jean-Joël BRUNET informe le conseil municipal qu'il a récemment reçu les résultats suite à la pose des sondes à l'école pour évaluer la variation de température au sein du bâtiment et ainsi la perte énergétique. Il fera un point prochainement sur ce sujet.

Suite à l'étude énergétique de nos bâtiments communaux établie par Grand Poitiers, Jean-Joël BRUNET a rencontré le Centre Régional des Énergies Renouvelables (crer) pour réaliser une étude de faisabilité sur l'installation d'une chaudière à granulés (en remplacement de notre chaudière gaz).

Il pourrait également être envisageable que les 2 petits garages, chemin des Écoliers, deviennent un local où serait centralisée la chaudière qui desservirait l'école et la salle des fêtes.

Le crer s'occupe notamment de rechercher toutes subventions auxquelles la commune pourrait prétendre pour ce projet.

Le Maire serait intéressé par une étude sur la géothermie pour faire un comparatif avec la chaudière à granulés.

Jean-Joël BRUNET demande aux membres du conseil municipal si l'avant-projet des travaux à réaliser au Friaula est à prévoir sur 2021 ou si la commune attend 2022.

Brigitte COUSSAY demande si Jean-Joël BRUNET et le Maire ont réussi à aller visiter le logement communal situé 8 place de l'Église pour prévoir d'éventuels travaux. Ils y sont bien allés et le logement est dans un état convenable.

Éclairage public :

Le Maire donne lecture d'un courriel d'une administrée de la commune demandant l'éclairage public sur la route communale entre le chemin des Chirons et l'arrêt de bus du Bois Brun, sur une longueur de 1 000 mètres, pour sécuriser l'aller et le retour de ses enfants.

Le conseil municipal considère que cet éclairage public, sur une telle longueur, serait totalement dispendieux. C'est pourquoi, cette installation ne sera pas possible.

Vote du taux des taxes locales :

Le Maire explique à nouveau aux membres du conseil municipal le fonctionnement pour le vote du taux des taxes locales et plus précisément celui de la taxe foncière bâti et celui du non bâti. Ce vote sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal, lorsque les bases 2021 seront connues.

Christophe LALOUP demande à ce que le choix du conseil municipal sur l'augmentation ou non du taux des taxes soit expliqué à la population qui en fera la demande. Les effets de la suppression de la taxe d'habitation se font ressentir directement par les communes qui sont en

première ligne. Malgré tout, la population doit comprendre que les communes doivent continuer à évoluer.

- **Voirie :**

Jean-Luc FOURNEYRON informe le conseil que Bruno Dupuis, de Grand Poitiers, est venu lundi 08 mars pour consulter les devis de Sorégies sur le remplacement des éclairages publics dans le bourg. Grand Poitiers ayant la compétence, ces travaux entreraient dans l'enveloppe annuelle voirie allouée à la commune. Néanmoins, les devis étant très élevés, ce projet paraît difficilement réalisable à court terme. Les travaux pourraient être prévus par tranche.

Grand Poitiers interviendra les 22 et 23 mars 2021 pour abattre le marronnier et le chêne au Normandoux.

Les allées au cimetière et le chemin de l'école menant derrière la cantine nécessiteront environ 6 m³ de béton pour réaliser un désactivé.

Jean-Luc FOURNEYRON ne s'est pas encore renseigné pour le coût d'un starmine car seule une entreprise spécialisée peut le réaliser et cela risque de coûter très cher.

- **Jeunesse :**

Marion AUBRUN annonce que le niveau d'eau au coin pêche reste constant malgré l'absence de pluie, ce qui est bon signe.

Jérôme STERCHELL donnera à la commune des iris et des gardons, avec des œufs, si possible, afin de voir si des naissances peuvent avoir lieu dans la mare et résister.

Des moules d'eau douce seront mises en place également pour filtrer l'eau.

Pour la sécurité, il est conseillé d'installer des bouées et des échelles. Marion AUBRUN a trouvé des bouées chez Décathlon et les échelles seront confectionnées par les agents communaux.

La commission jeunesse a besoin d'idées pour le chantier jeunes de cet été. Elle se réunira début avril pour en discuter. Marion AUBRUN propose de réaliser les buttes de terre pour faire un parcours vélos à la demande des jeunes.

L'entourage du city stade sera également évoqué.

Marion AUBRUN confirme que le projet Graffiti sur l'AJT sera à prévoir au budget pour un montant de 2 500 €. Un dossier d'aide à projet auprès de la CAF est en train d'être étudié.

- **Culture et communication :**

Eolia LE GALL MAS fait part des informations que Charlotte PARENTEAU-DENOEL, excusée, désiret évoquer lors de cette séance du conseil municipal.

Le concours photos est en cours à la médiathèque. Il est possible de les voir dans la salle de conférence mais aussi via un lien internet. Chacun est invité à voter.

Elle propose également d'aménager la zone enherbée derrière la mairie à destination des plus jeunes à l'aide de petits jeux, de bancs et d'une table de pique-nique. Cela permettrait aux familles de profiter de cet espace en toute sécurité et aux plus jeunes de se familiariser avec l'AJT qui leur sera ouvert lorsqu'ils seront plus âgés.

- **PEdT :**

Christophe LALOUP fait le bilan de la réunion sur le PEdT qui a eu lieu le 22 février 2021. Sur la commune de Tercé, le temps d'activités périscolaires correspondant davantage à de l'éveil car il concerne les élèves en maternelle.

L'objectif est d'établir le bilan des 3 dernières années passées avec la mise en place du PEdT et de savoir s'il est nécessaire de le renouveler par rapport à nos besoins et notre ressenti. Ce projet est établi pour l'ensemble du RPI et doit être déposé avant début juin.

Christophe LALOUP aimerait que le groupe qui travaillera sur ce dossier soit composé de personnes ayant des fonctions différentes (élus, institutrices, agents, parents d'élèves, etc.) afin d'obtenir le point de vue et avis de chacun.

L'aide accordée aux communes pour la mise en place du PEdT est de 50 € par élèves.

- **Environnement :**

Brigitte COUSSAY n'a pas pu avoir les renseignements désirés relatifs à la convention de partenariat pour la promotion de la biodiversité avec l'association ABEILocales. Le président, Guy ANDRAULT ne l'a pas encore recontacté. Il s'agit de savoir si les manifestations autres que celles prévues seront payantes ou comprises dans la convention. Ce partenariat sera de 2 années pour un montant de 300 € / an.

Brigitte COUSSAY a contacté l'entreprise Plaxtil de Châtellerault pour la collecte des masques chirurgicaux à l'aide d'un conteneur. Si la commune en installe un afin de collecter les masques sur la commune, l'entreprise est prête à nous les récupérer pour être recyclés.

Un conteneur a été demandé à Bruno DUPUIS de Grand Poitiers. Il pourrait être installé devant la mairie.

Brigitte COUSSAY demande de la main-d'œuvre pour le nettoyage des cadres des ruches qui est prévu le samedi 20 mars à 10h00.

- **Chemins piétonniers :**

Brigitte COUSSAY et Christian RICHARD ont rencontré Jean-Michel MEUNIER pour lui demander l'autorisation d'utiliser l'extrémité de sa parcelle pour créer le chemin piétonnier reliant Champ Massé à la Brocardière. Ce dernier est d'accord. Par contre, il aurait besoin, en contrepartie, que la commune buse et empierre un nouvel accès pour sa parcelle.

Le Maire a rencontré Monsieur AUBRUN pour la même raison, qui a également donné son accord.

- **Le Mythic :**

Christophe GABARD demande des nouvelles du restaurant le Mythic. Le Maire répond que le gérant est prêt à ouvrir dès que les conditions le permettront. En attendant, il occupe un autre emploi.

- **Sorégies :**

Carl CANNETON évoque la possibilité de changer l'entourage de la cuve de gaz et les conditions.

- **Changement d'opérateur téléphonique :**

2 études ont dernièrement été menées par la mairie pour changer d'opérateur téléphonique et tenter de baisser les frais de télécommunication.

Ces 2 études n'ont pas abouti : l'une reste très chère et le contact de l'autre n'est pas très réactif ni fiable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes et les membres présents ont signé.

- N° D2021_9 – Vote des subventions communales 2021,

- N° D2021_10 – Modification du montant du loyer du logement 2 route de Saint-Martin la Rivière.

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Christian RICHARD | |
| Christine POLO | Absente excusée |
| Jean-Joël BRUNET | |
| Brigitte COUSSAY | |
| Jean-Luc FOURNEYRON | |
| Françoise TOURAINÉ | |
| Patrick LAURENT | |
| Jean-Louis DREVEAU | |
| Christophe LALOUP | |
| Nathalie TEXIER | |
| Carl CANNETON | |
| Marion AUBRUN | |
| Christophe GABARD | |
| Eolia LE GALL MAS | |
| Charlotte PARENTEAU-DENOEL | Absente excusée |